

Les syndicats et le changement climatique

Contribution de la CSI à la 22e Conférence des Parties à la CCNUCC

Marrakech, Maroc – 7 au 18 novembre 2016

L'époque où l'on pensait que si l'on protégeait le climat on détruisait des emplois est révolue. En effet, des politiques ambitieuses de diminution des émissions et d'adaptation climatique sont désormais vues comme essentielles pour protéger les emplois, les personnes et les communautés contre les répercussions négatives du changement climatique. L'investissement génère des emplois dans différents secteurs tels que les énergies renouvelables, les transports publics, l'efficacité énergétique des bâtiments, l'agriculture et la sylviculture durables ou encore le secteur de l'eau.

Mais nous vivons dans une période marquée par les contradictions. Les intérêts des certaines grandes entreprises, qui ne sont pourtant qu'une minorité, entendent tirer profit jusqu'à la dernière minute d'un système socialement injuste, destructeur de l'environnement et sans fondement démocratique, en faisant obstruction au changement. Nombre de gouvernements s'inclinent devant ces intérêts : les politiques d'austérité, les attaques lancées contre la réglementation et les services publics restent sur la table de ces mêmes gouvernements, alors que ces politiques ont révélé être catastrophiques et que leurs pays font face à des crises exacerbées par le changement climatique.

Au cours des dernières années, le mouvement syndical international est resté ferme dans son appel à l'intention des dirigeants politiques pour qu'ils relèvent leur ambition en matière de climat car, nous l'avons tous compris désormais, « il n'y a pas d'emploi sur une planète morte ».

En 2015, les chefs d'État et de gouvernement du monde entier ont signé l'Accord de Paris, lequel va réglementer l'action climatique internationale à partir de 2020. Pour les syndicats, toute mesure contribuant à une gouvernance mondiale en faveur des droits, de la justice et de la solidarité, tout investissement dans l'action pour le climat, ne peuvent être que les bienvenus. Néanmoins, **nous sommes conscients que l'objectif que les gouvernements se sont fixés à long terme pour nos sociétés, à savoir « [contenir] l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter [celle-ci] à 1,5 °C », ne sera atteint que si des mesures concrètes sont prises au plus vite en vue de modifier radicalement nos modes de production et de consommation et si les objectifs nationaux de réduction des émissions, en particulier dans les pays industrialisés, sont revus avec un niveau d'ambition accru et ce, avant 2018.**

La réalisation des objectifs convenus exigera en outre des gouvernements qu'ils respectent leurs engagements en matière de financement de l'action pour le climat et qu'ils acceptent de fournir un soutien accru afin que toutes les contributions concourent à l'effort déployé à l'échelon mondial. L'Accord de Paris est un premier pas sur le long chemin de la protection de notre climat.

Ceci n'est pas qu'une question de principes, mais une véritable nécessité : nous avons besoin de cette ambition pour enclencher des investissements durables et des emplois décents, car en ce moment nous faisons face à des taux de chômage sans précédent : la moitié des travailleurs et travailleuses du monde, dont deux jeunes sur cinq, sont soit au chômage soit dans une situation d'emploi vulnérable.

Nous savons que des millions de travailleurs et leur famille sont encore tributaires, pour leur emploi comme pour leur subsistance, de l'économie basée sur les combustibles fossiles. Ce sont eux qui ont généré l'énergie requise pour la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui. Les gouvernements et les employeurs, avec

les travailleurs et leurs syndicats, doivent s'engager ensemble à protéger l'avenir au moyen d'une stratégie de *transition juste*, d'un plan qui garantisse un emploi décent pour tous. L'inclusion dans l'Accord de Paris du concept de *transition juste* est à cet égard une première étape positive.

Au contraire, les entreprises qui refusent de diversifier leur approvisionnement énergétique s'emploient à effrayer les travailleurs. Or, ce n'est pas la crainte qui va pouvoir remplir les promesses faites aux familles de travailleurs dans les collectivités qui dépendent des combustibles fossiles. La crainte ne fera qu'augmenter les coûts de l'action et rendre plus difficiles les possibilités d'organiser la transition que nous devons édifier ensemble. Nous sommes face à un ensemble de défis difficiles à relever. L'impératif de rendre nos sociétés compatibles avec toutes les formes de vie et de leur faire tenir compte des ressources limitées de notre planète doit provoquer l'adoption de plans à l'échelle nationale et internationale qui mènent à la justice sociale et à la prospérité pour tous. La décision prise par les dirigeants mondiaux, avec l'Accord de Paris, de parvenir aux objectifs de développement durable d'ici 2030 signifie de mettre le cap sur zéro pauvreté et zéro carbone dans le monde, mais nous n'arriverons à bon port que si des actions sont entreprises pour y parvenir.

1. Le mouvement syndical international et le changement climatique : rappel historique

L'engagement du mouvement syndical international envers cette thématique a connu de nombreux jalons qui sous-tendent les avancées réalisées en matière de changement climatique au niveau tant national que sectoriel.

L'Assemblée des syndicats de 2006 sur le travail et l'environnement a débouché sur une première déclaration du mouvement syndical international à s'engager pour faire face au changement climatique¹.

Cette résolution a constitué un apport essentiel lors du Congrès fondateur de la CSI (Vienne, 2006)². La Constitution de la CSI reconnaît en effet l'importance de l'action des syndicats concernant les questions environnementales. Le 2^e Congrès de la CSI (Vancouver, 2010) est allé plus loin encore, définissant les politiques du mouvement syndical en la matière et consacrant une résolution entière au changement climatique. Cette résolution³ mettait en exergue certains éléments qui avaient été au cœur des discussions, à savoir : l'engagement à appuyer une transformation de nos sociétés qui nous permettrait de rester en dessous de l'objectif de 2°C d'augmentation de la température ; l'inclusion, à cette fin, de la nécessité que les pays industrialisés prennent les devants en matière de diminution des émissions compte tenu de leur capacité et responsabilité ; enfin, l'importance de relier l'action climatique aux emplois et au travail décent, et l'appel à une *transition juste*.

Une étape supplémentaire a été franchie en 2012 lors de le 2^e Assemblée sur le travail et l'environnement⁴, dont les conclusions devraient être *une lecture obligatoire* pour quiconque est actif dans le domaine ou s'intéresse plus généralement au rapport entre syndicats, climat et environnement. À partir des décisions antérieures, l'Assemblée détaille les engagements syndicaux concernant le programme sur le climat : notamment, faire front devant les employeurs et les gouvernements, faire en sorte que les lieux de travail soient des éléments clé de la transformation, relier l'action en faveur du climat à de nouveaux droits, et œuvrer dans le cadre d'alliances avec d'autres mouvements en vue de promouvoir le changement. Toutes ces caractéristiques sont fondamentales.

Le processus suivi par la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été déterminant pour structurer les contributions des syndicats en matière de changement climatique et dynamiser une communauté de dirigeants syndicaux prêts à relever le défi de la lutte en faveur du climat et de la justice pour les travailleurs. Alors que dans les années 90 seule une poignée de syndicalistes avaient pris part à la COP, la participation syndicale a progressivement pris de l'ampleur et dépassé les 400 dirigeants syndicaux du monde entier lors des grands sommets (COP15 en 2009 et COP21 en 2015). Les chiffres ne disent pas tout ; en effet dans le cadre de la CCNUCC les syndicats ont mis sur pied une véritable stratégie visant à faire entendre la voix des travailleurs en faveur d'ambitieuses mesures de réduction des émissions et de

1 <http://www.sustainlabour.org/documentos/ResolucionAsamblea.%20FR.pdf>

2 http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_constitution_fr.pdf

3 http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/CONGRESS_Decisions_FR.pdf cf. page 71

4 <http://www.sustainlabour.org/documentos/R%C3%A9solution%20Assembl%C3%A9e%20Syndicale.pdf>

financement destiné aux pays en développement. Nous avons en outre plaidé pour que les gouvernements reconnaissent le lien étroit entre justice sociale, emploi et changement climatique et, plus important encore, s'engagent à assurer une transition juste pour les travailleurs affectés par la transition vers une économie à zéro carbone. L'Accord de Paris constitue un jalon historique à cet égard.

En parallèle, les actions menées par les syndicats du monde entier ont gagné en fréquence et en ampleur. Une campagne lancée en 2015, #Unions4Climate, a permis de réunir toutes ces actions sous une même bannière, témoignant d'un engagement qui va bien au-delà du plus petit dénominateur commun.

2. Notre mission: la justice sociale et le travail décent pour tous. Notre objectif : une *transition juste* pour tous les travailleurs et communautés

L'engagement du mouvement syndical international en matière de changement climatique s'appuie sur la conviction que les syndicats ont un rôle vital à jouer pour améliorer la qualité des emplois dans les lieux de travail et les industries existants, les protéger en exigeant une transformation industrielle durable, en organisant les travailleurs au sein des nouveaux emplois décents qui découleront des investissements et politiques plus équilibrés du point de vue environnemental et en luttant pour des mesures de transition juste qui n'oublient personne.

Emplois, transformation industrielle et *transition juste*

Il est impératif de procéder à une transformation industrielle.

Les industries d'aujourd'hui sont le fondement des industries de demain. Les 15 prochaines années seront déterminantes. Le potentiel d'emplois est significatif... les défis ne le sont pas moins.

Si l'on veut avoir une chance de respecter la limite de 2°C, et à plus forte raison si l'on veut atteindre l'objectif international de 1,5°C, les émissions doivent être réduites à zéro le plus vite possible et au plus tard entre 2055 et 2070.

Des secteurs entiers doivent transformer leur empreinte carbone en vue de parvenir à cette fin. Il convient de faire en sorte que tous les emplois soient compatibles avec les objectifs climatiques.

Tous les secteurs sont des gisements potentiels d'emploi : l'énergie, le transport, la construction, l'industrie, l'agriculture et les services

L'on estime que les investissements nécessaires en infrastructure atteindront 90 000 milliards de dollars US. Ainsi, compte tenu des besoins en infrastructure dans le transport, l'énergie, les systèmes d'eau et le milieu bâti, cela signifierait 6 000 milliards de dollars par an en moyenne sur les 15 prochaines années. Donc, des emplois. Et nous devons veiller, avec un cadre adéquat, à ce que ces emplois soient décents, qu'ils contribuent à mettre sur pied un système économique plus juste, tout en nous donnant la possibilité de respecter les limites que nous demande notre planète.

Une étude réalisée en 2010 par l'Institut du Millénaire pour la CSI montrait que si rien que 12 pays investissaient 2 % de leur PIB dans les principaux secteurs chaque année pendant 5 ans, 48 millions d'emplois pourraient être créés.

L'OIT a déterminé que la majorité des études prédisent que les politiques visant à faciliter la transition climatique auront un effet net positif sur l'emploi. Les bénéfices nets se montent à 60 millions d'emplois, si l'on conjugue la croissance économique aux progrès en matière d'environnement.

Les politiques d'adaptation et de résilience climatique fournissent aussi des occasions de créer des emplois et d'améliorer leur qualité, notamment dans le secteur public et en particulier au niveau municipal, lequel doit être renforcé pour mieux relever le défi posé par le climat.

S'il est vrai que dans l'ensemble tous les secteurs ont ce potentiel, celui qui est la clé de la transformation de nos industries et communautés est l'énergie : une énergie renouvelable et fiable. Les estimations varient, mais les études tendent à dire qu'au moins 80 % des réserves actuelles de combustibles fossiles ne devraient pas être exploitées si l'on veut atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris. Les détracteurs du passage à des sources alternatives d'énergie invoquent leur coût relatif, mais ne tiennent pas compte des coûts en matière de pollution et de santé entraînés par notre dépendance actuelle des combustibles fossiles, sans même mentionner les généreuses subventions dont bénéficient les entreprises du secteur des combustibles fossiles.

Un accès universel et une démocratisation de l'énergie sont nécessaires si nous voulons réussir à entreprendre une action ambitieuse en matière de climat. L'énergie tout comme d'autres biens communs qui appartiennent à l'humanité (l'air, l'eau) doivent être garantis pour tous ; l'administration et le contrôle public de ces biens sont des questions graves qui relèvent d'un débat public. Les sociétés du secteur énergétique doivent être restructurées afin de permettre l'intervention démocratique de ceux qui sont affectés et un contrôle public, y compris par le biais de la participation des travailleurs.

De nouveaux modèles en faveur de l'énergie renouvelable sont nécessaires, qui donnent naissance à des systèmes décentralisés de génération et distribution de l'énergie. L'on envisage de plus en plus l'option d'établir des coopératives dans le but de répondre aux besoins des collectivités, option qui reçoit souvent le soutien des municipalités. Il convient d'élaborer des plans de transition énergétique au niveau national et sous-national, conçus au service du bien public, qui répondent aux objectifs de réduction des émissions fixés sur la base de données scientifiques, réduisent la pauvreté énergétique et facilitent la coopération transfrontalière en matière de recherche et de développement. Ces plans doivent faire intervenir les collectivités dans la prise de décisions, tout en s'assurant que la transformation énergétique soit équitable et durable et reprenne les principes de la *transition juste* et de la démocratie participative.

La transition vers une société durable et sans émissions de carbone signifie d'abandonner progressivement mais résolument les méthodes d'extraction de combustibles fossiles qui sont écologiquement et socialement destructrices (notamment dans le cas de l'exploitation des huiles de goudron et de la fracturation hydraulique pour l'extraction de gaz de schiste) pour se tourner vers une énergie renouvelable. Elle exige également de donner la priorité au bien commun mondial plutôt qu'aux bénéfices des grandes entreprises de combustibles fossiles qui continuent de promouvoir l'utilisation de quantités toujours plus importantes de charbon, de pétrole et de gaz.

L'éducation joue un rôle clé, au niveau mondial, dans la sensibilisation de la population à l'urgence climatique. Il est désormais impératif, dans les plans d'action et programmes de lutte contre le changement climatique, de donner une plus grande priorité à l'éducation au développement durable (EDD).

Personne ne sera oublié

En dépit du potentiel d'emploi, de nombreux travailleurs et communautés devront faire face à de considérables défis. La CSI est déterminée à faire en sorte que personne ne soit oublié et que la révolution énergétique soit soutenue par des mesures de *transition juste*.

Au-delà de la transformation industrielle qui doit être durable, nous devons veiller à ce que les coûts de l'énergie pour les ménages et les entreprises restent abordables durant la phase transitoire. Il y a lieu de répartir équitablement le fardeau de cette transition, en tenant compte des pressions qui pèseront davantage sur les ménages à faibles revenus et sur les industries énergivores.

Les syndicats veulent une vision claire des futures options énergétiques et industrielles et de leur impact sur les travailleurs. Il nous incombe de lutter pour une transition qui soit juste. Dans les secteurs où des pertes d'emploi sont inévitables, il convient que les partenaires sociaux (syndicats et employeurs) adoptent au plus vite des plans contraignants et des stratégies de transition qui offrent de nouvelles possibilités d'emploi aux travailleurs et façonnent le changement structurel de manière active.

Les syndicats représentent les travailleurs des secteurs de l'énergie et des combustibles fossiles, ainsi que d'autres domaines qui seront affectés. Alors que les entreprises feront les changements nécessaires pour être concurrentielles dans une économie durable du point de vue environnemental, **il nous incombe de tenir compte des craintes de ceux qui pensent qu'ils vont perdre leur emploi. Ces travailleurs sont l'épine dorsale de nombreuses communautés, et il faut leur garantir un avenir.** Un train de mesures de garanties complet doit inclure la reconversion, la formation et le renforcement des compétences, la possibilité d'apporter une contribution au sein de nouveaux secteurs, et le maintien des pensions.

Une conversion économique de cette ampleur passera par des politiques vigoureuses en matière de recherche, d'innovation et de formation afin de faciliter l'adéquation du marché du travail. Il ne faut pas que la formation professionnelle et l'ensemble des politiques de transition soient circonscrits à quelques pays riches. Les décisions doivent être prises en coordination avec les travailleurs et les représentants syndicaux. Les syndicats demandent qu'un soutien financier soit mis à disposition des pays en développement pour qu'ils soient en mesure de déployer des mesures de *transition juste*.

Transformation des entreprises et des industries : les travailleurs ont le droit de savoir

Toutes les industries doivent recourir aux technologies et aux processus qui contribueront à une économie zéro-carbone. Tous les travailleurs ont le droit de savoir ce que leur employeur envisage, afin de s'assurer que leur emploi sera maintenu dans le cadre de ces transformations.

Les syndicats soutiendront le dialogue dans les industries existantes et organiseront les travailleurs dans les nouvelles industries. La formule du travail décent inclut des relations professionnelles constructives, des salaires justes, la santé et la sécurité au travail et le respect des droits des travailleurs, dont celui au dialogue.

Nous exigeons une *transition juste*

Cette transformation des secteurs et des industries doit être soutenue par des mesures de *transition juste*. Nous, syndicats, avons joué notre rôle lors des négociations au sein de Nations Unies et nous sommes battus en faveur de ces engagements. Ceux-ci sont désormais inscrits dans l'Accord de Paris. Cela signifie que les communautés et les travailleurs qui dépendent du carbone ne seront pas contraints de supporter les coûts du changement et que des plans de transformation industrielle sont élaborés dans tous les secteurs. Nous avons le droit d'avoir voix au chapitre car nous agissons pour stabiliser le climat mondial en nous orientant vers un avenir à zéro émission de carbone.

L'enjeu pour les syndicats est de prendre part au dialogue à partir duquel les investissements sont lancés, les industries façonnées et le travail décent garanti. Que ce soit par le dialogue social, la consultation ou la négociation collective, les travailleurs ont le droit d'intervenir dans la conception de leur avenir.

Les travailleurs et leurs communautés sont en première ligne du changement climatique, en particulier dans les pays en développement. Ce sont eux qui doivent diriger la transition vers un monde à zéro carbone. Si l'on veut que cette transition soit rapide et juste, il faut qu'ils soient informés des plans concrets pour l'avenir, lequel, nonobstant les menaces, peut être porteur de sécurité et d'opportunités.

Cependant, la transformation n'est pas uniquement une question d'élimination progressive des secteurs polluants. Il s'agit également de créer de nouvelles industries propres, de nouveaux emplois, de nouveaux investissements, de mettre en place la possibilité d'une économie plus égalitaire et équitable. Il s'agit de redynamiser et de développer les communautés, de sorte que, par exemple, la fermeture d'une mine ne se traduise plus par des travailleurs au chômage et des familles laissées pour compte, mais par de nouveaux investissements, de nouveaux emplois et de nouvelles infrastructures.

Des plans concrets et transparents sont nécessaires pour donner des certitudes à tout un chacun : travailleurs et collectivités mais aussi employeurs et investisseurs. Les travailleurs ont le droit de savoir en quoi consistent ces plans et de contribuer à leur conception.

Ces plans doivent être fondés sur le dialogue social⁵ et faire intervenir les travailleurs, les collectivités, les entreprises et les pouvoirs publics, afin que les populations exercent un certain pouvoir dans la formulation de leur vie professionnelle et l'édification de leurs communautés.

Pour créer et construire le dialogue social pour une *transition juste*, la CSI et ses partenaires sont en train d'établir un Centre pour la transition juste. Le Centre facilitera la collaboration entre gouvernements, entreprises, syndicats, collectivités, investisseurs et groupes de la société civile en vue de procéder à la planification aux échelons national, industriel, du lieu de travail et des communautés, d'élaborer des accords, de faire des choix technologiques et d'investissement et d'adopter les politiques publiques nécessaires.

La réponse en matière climatique doit toujours se construire autour des droits

Les politiques relatives au climat, tant celles qui visent à réduire les émissions que celles qui entendent construire la résilience et renforcer la capacité d'adaptation, doivent contribuer à la réalisation des droits humains. C'est là une condition *sine qua non* pour la durabilité des politiques en matière de climat : les personnes soutiendront toujours des mesures qui améliorent globalement leur qualité de vie et leurs possibilités de vivre dignement sur notre planète. L'intégration des droits dans la politique relative au climat est indispensable pour que les communautés contribuent à un progrès social plus vaste. Le respect des droits des populations indigènes et de leur droit à disposer d'elles-mêmes, de l'égalité entre hommes et femmes, des droits des travailleurs et des droits des migrants est fondamental pour que les politiques liées au climat apportent leur appui à ceux qui en ont le plus besoin.

3. L'après-Paris : la gouvernance climatique doit être renforcée

La solution passe nécessairement par la mise sur pied d'un régime climatique équilibré à l'échelon mondial. Réglementations, échéances, objectifs partagés et règles communes sont tous fondamentaux pour s'assurer que les règles du jeu soient équitables, repoussent les opportunistes et protègent les plus vulnérables.

À Paris, les syndicats se sont mobilisés en faveur d'un accord sur le climat nous donnant la possibilité de construire un monde juste pour la génération actuelle et les générations futures. Il faut pour cela que les gouvernements relèvent leurs ambitions quant aux objectifs de réduction d'émissions avant et après l'entrée en vigueur du nouvel accord, et que les pays industrialisés fournissent des éclaircissements quant à leurs engagements en matière de financement des mesures climatiques. Tous les gouvernements doivent reconnaître, en vertu de cet accord onusien contraignant, l'obligation de protéger les travailleurs et les communautés dans ce qui sera la plus grande transition décidée politiquement de notre histoire, en s'engageant à mettre sur pied des stratégies de *transition juste*.

Personne ne saurait contester que l'Accord de Paris puisse être considéré comme un succès de la diplomatie. Pour autant, l'objectif qu'il fixe à la communauté internationale n'est pas accompagné de cibles et de moyens clairs lui permettant d'être atteint dans le temps imparti. Par conséquent, il est nécessaire d'œuvrer activement au niveau national et international pour combler ce vide, afin de protéger notre planète et ses habitants contre le changement climatique.

Nous devons veiller aux éléments suivants :

- que les contributions nationales soient exhaustives et incluent les aspects liés à l'emploi et à la *transition juste*,
- que le processus de révision quinquennale convenu à Paris soit bien conçu, permette de juger les contributions nationales à l'aune des responsabilités et capacités de chaque pays, et que les acteurs de la société civile soient en mesure d'apporter leur contribution à cette révision, renforçant ainsi la crédibilité du système,

⁵ Le dialogue social est un processus tripartite faisant intervenir les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Il existe dans tous les pays où les syndicats sont présents et englobe des négociations réalisées à tous les niveaux, du lieu de travail jusqu'au niveau international, sur des questions économiques et sociales, dans des processus de négociation formelle, des consultations ou des échanges d'information.

- que la reddition de comptes et les normes claires élaborées afin de mesurer les progrès effectués contribuent à la réalisation des engagements,

- que les engagements financiers en matière de climat deviennent réalité, y compris la mobilisation de 100 milliards de dollars US d'ici 2020 par les gouvernements des pays industrialisés, et qu'ensuite de nouveaux engagements plus ambitieux soient pris afin de soutenir les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement,

- que des fonds soient engagés pour financer les mesures de *transition juste* aux niveaux national, sectoriel et régional,

- que le transfert des technologies et le partage des connaissances deviennent une réalité. Il est nécessaire d'appuyer la recherche et l'innovation dans les pays en développement, avec notamment une augmentation sensible des budgets de recherche et développement (R&D), afin de s'assurer de l'appropriation des innovations pertinentes et en évitant toute nouvelle forme de dépendance.

4. L'action climatique : partie intégrante de toute action ambitieuse en faveur du développement durable

En 2015 l'adoption des Objectifs de développement durable (Agenda 2030) a donné à la communauté internationale la possibilité de prévoir la cohérence de tous les domaines politiques. Il convient de déployer tous les efforts afin d'éviter le cloisonnement dans les mises en œuvre nationales. Du point de vue syndical, l'Objectif 8 qui consiste à « assurer le travail décent pour tous » passe par un fort rapprochement avec les objectifs climatiques, afin que chaque emploi créé soit un pas de plus vers la protection et la résilience du climat.

L'adoption, par l'Organisation internationale du travail et ses trois mandants (gouvernements, représentants des employeurs et des travailleurs), des « Principes directeurs de l'OIT pour une *transition juste* vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous » constitue un jalon historique, donnant une orientation internationale aux gouvernements et aux partenaires sociaux disposés à faire en sorte que la *transition juste* devienne une réalité dans leur pays.

Il est incontournable que toutes les agences internationales alignent leurs politiques si l'on veut atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Les accords commerciaux ne doivent pas être un prétexte pour entraver l'action climatique ou le progrès social.

L'appel à la cohérence n'est pas limité à la sphère internationale. Un dialogue social et une planification sont nécessaires à l'échelon national aussi, notamment dans les pays industrialisés afin de combler l'écart d'émission qui nous détourne d'une trajectoire sûre en matière d'émissions. Les syndicats sont conscients du fait que chaque décision en matière d'investissement, d'infrastructure, de politique d'emploi, de commerce et de fiscalité, entre autres, a une incidence sur la transition climatique. Notre engagement est de soutenir les politiques qui aillent dans la bonne direction.

La lutte en faveur de la justice climatique concerne tous les aspects de notre société. Par conséquent, si l'on veut remporter cette bataille, il est crucial de travailler en coopération avec les mouvements sociaux, les groupes environnementaux, de femmes, d'indigènes, ainsi qu'avec tout allié progressiste au sein des gouvernements locaux et parmi les employeurs. Le mouvement syndical s'engage à renforcer les alliances qui soutiennent une transformation approfondie de notre système économique afin que celui-ci devienne véritablement juste et durable.

5. Les trois premières priorités syndicales pour la COP22 en matière de gouvernance climatique internationale:

Priorité n° 1 : Rehausser les ambitions et concrétiser le potentiel de création d'emploi de l'action pour le climat

La COP22 doit aboutir concrètement sur :

- des initiatives de réduction des émissions avant 2020
- de forts processus de révision à la hausse des engagements nationaux, au travers de modalités responsables et démocratiques de « dialogue facilitatif » en 2018 qui devront jeter les bases du cycle de révision quinquennal

L'objectif convenu de rester en-dessous de la limite de 2°C et de chercher à ne pas dépasser une augmentation de 1,5°C de la température moyenne rend nécessaire que l'exercice de révision inclue la science, l'équité et la justice.

Priorité n° 2 : Apporter le financement pour le climat et soutenir les plus vulnérables

La COP22 doit donner des certitudes quant à la manière dont les engagements financiers sur le climat seront concrétisés afin que les ressources soient suffisantes pour soutenir la résilience des communautés face aux impacts du changement climatique ainsi que pour soutenir les efforts de réduction des émissions et de construction d'une *transition juste* vers une économie à zéro émission carbone. Le niveau d'engagement actuel de 100 milliards de dollars US par an d'ici 2020 doit constituer le plancher de calcul du financement de l'après-2020.

Priorité n° 3 : S'engager à garantir une transition juste pour les travailleurs et leurs communautés

L'Accord de Paris a été le premier pas pour garantir l'engagement envers une *transition juste* pour les travailleurs. La COP22 doit consolider ce premier pas en exhortant les Parties à intégrer des éléments de *transition juste* dans leurs contributions nationales, et en recommandant à cet égard des travaux ultérieurs à réaliser par les Organes subsidiaires de mise en œuvre (SBI) et de conseil scientifique et technologique (SBSTA). Ceci sera déterminant pour relever le défi de la transformation industrielle dans tous les secteurs, notamment pour soutenir l'emploi et les moyens de subsistance des travailleurs des industries à haute intensité d'émissions.

Les contributions nationales, qui s'appuient sur les feuilles de route pour un développement à zéro émission de carbone, sont déterminantes pour construire une vision sur le long terme de la manière dont nos économies doivent se transformer, ainsi que pour mobiliser et pérenniser les investissements. C'est par l'intégration des facteurs d'emploi et de transition juste que l'on alignera ces plans sur les aspirations sociales globales de chaque pays.

Les syndicats lors de la COP22 :

- Tous les jours, de 9h à 10h : réunion de coordination syndicale (annoncée dans les écrans sous le titre TUNGO)
- Stand de la CSI (ITUC en anglais)
- Bureau des TUNGO (dans l'espace consacré aux « constituency offices »)